Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :
Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
02 MAI 2016
N° ..... / IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 032/2016 DU 26 AVRIL 2016

Relative au projet de mise en conformité de l'école Val Fautaua Primaire.

Date de convocation : 19 AVRIL 2016

Date d'affichage : 19 AVRIL 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 27 AVRIL 2016

Date d'affichage de la présente délibération :

L'an deux mille seize, le vingt-six avril, à seize heures quarante minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Résultats des votes :		
	VOTANTS	**26**
	POUR	**26**
	CONTRE	**00**
	ABSTENTION	**00**

La délibération est adoptée à l'unanimité

ELUS EN EXERCICE	**33**
PRESENTS	**21**
PROCURATION	**07**

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM		X	Yvette LICHTLE
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Jean CHICOU
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE		X	
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Irvine PARO
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE		X	Doris RAUFEA
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO		X	Raiarii TETOOFA
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE		X	
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

POLYNESIE FRANCAISE

VILLE DE PIRAE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DELIBERATION N° 032/2016 DU 26.04.2016

Relative au projet de mise en conformité de l'école Val Fautaua primaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
VU la lettre n° HC/21597/IDV/mn du 16 mars 2016 informant la commune de la subvention du FIP à hauteur de 80% du projet ;
VU les explications fournies par Edouard FRITCH, Maire de Pirae ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 26.04.2016 ;

ADOPTEE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	**26**
POUR	**26**
CONTRE	**00**
ABSTENTION	**00**

ADOPTE :

Article 1er : Le projet de mise en conformité de l'école Val Fautaua primaire est approuvé.

Article 2 : Le montant total de l'opération est arrêté à quatre millions neuf cent quatre vingt trois mille trois cents francs pacifique (4.983.300 F CFP), TVA incluse.

Ce coût comprend les études de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et les travaux.

Article 3 : Le plan de financement est arrêté comme suit :

Coût total d'opération (TVA incluse)	4.983.300 F CFP (100%)
Participation du FIP	3.986.640 F CFP (80%)
Fonds propres de la commune	996.660 F CFP (20%)

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Directeur général des services, le Chef du service du cadre de vie et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,

Pour le maire empêché
Le 1er Adjoint,

Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH

MAIRIE DE PIRAE ★ TAHITI - Polynésie Française ★ République Française

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le - 2 MAI 2016 et publication du - 3 MAI 2016

Pour le maire empêché
Le 1er Adjoint,

Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH
Le Maire

MAIRIE DE PIRAE ★ TAHITI - Polynésie Française ★ République Française